



Comité Directeur du 15 avril 2006

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format,
Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot,
Claude Bouligaud, Pierre-Michel Ferry, Jean Laterrot, Jean-Claude Moreau,
Excusés : Francis Arnault, François Garcia, Michel Grout, Laurent Jançon, Michel Persiaux
Assistent : Joël Delplanque, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin, Jean-Pierre Lacoux

sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 9h15, au siège de la FFHB.

1 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur des 10 et 11 février 2006 est adopté.

2 – Mise en œuvre du dispositif de contribution mutualisée des clubs au développement

2.1 - Le Comité Directeur rappelle que le dispositif adopté par l'assemblée générale concerne :

- l'ensemble de la Fédération en ce qui concerne les principes généraux,
- le niveau national uniquement en ce qui concerne les exigences du socle et des seuils de ressources (c'est l'équipe de plus haut niveau d'un club qui constitue la référence, sans cumul possible, par sexe, des exigences avec celles des autres niveaux).

Il appartient donc à chaque Ligue et à chaque Comité, lors de leur prochaine assemblée générale, d'adopter leur dispositif particulier, socle et seuils de ressources, dont les exigences ne pourront pas être supérieures à celles du niveau national, sauf dans les Ligues d'outre-mer dont le règlement spécifique devra toutefois recevoir l'accord préalable du Bureau Directeur de la FFHB (article 8 des règlements généraux). Pour aider les Ligues et les Comités dans cette tâche, Georges Format leur diffusera les tableaux nationaux définitifs (quelques modulations ont été apportées par rapport à ceux présentés à l'assemblée générale) et des exemples de tableaux régionaux et départementaux.

Les cumuls d'une même personne au regard des exigences du dispositif s'analyseront selon les règles de cumul adoptées par l'assemblée générale (article 19.1 du règlement intérieur). Si les effets du cumul dénaturaient les principes des dispositions adoptées, des modifications seraient proposées à l'assemblée générale 2007.

2.2 - La mise en œuvre du dispositif au niveau national (schématisée en annexe) suppose une année expérimentale qui en corroborera les principes, notamment sur les valeurs (nombre de points) affichées. Il est envisageable que des ajustements puissent être nécessaires pour respecter les principes actifs du développement. Ainsi, la méthode consistera, très tôt, après le début de saison 2006-2007, à procéder à une première évaluation du protocole, de la poursuivre dans le courant de la saison, pour la conclure vers la fin février 2007, date raisonnable pour envisager d'éventuels ajustements à soumettre à l'assemblée générale d'avril 2007, et pour permettre au Bureau Directeur de prendre les décisions qui s'imposeraient relatives à la saison 2006-2007.

2.3 – Le détail de cette mise en œuvre du dispositif sera présenté lors de la réunion des secrétaires généraux de Ligue. Les délégués fédéraux aux assemblées générales régionales seront également en mesure d'en expliquer le contenu.

3 – Application de la règle de cumul des mandats au niveau national

Pour se conformer aux décisions de l'assemblée générale, les présidents des commissions nationales et du jury d'appel fourniront à Georges Format la composition actualisée de leur instance pour 2006-2007.

4 – Organisation des compétitions

4.1 - Le Comité Directeur évoque la décision de l'assemblée générale relative à la D2 masculine et ses conséquences, en particulier sur le calendrier de cette compétition dans l'hypothèse de 17 participants (début du championnat : 9/10 septembre ; fin : 26/27 mai ; 4 journées en semaine : 20 septembre, 1^{er} novembre, 8 mai et 17 mai ; une seule date de report : 5/6 mai).

4.2 – Une réunion spécifique du Comité Directeur sera programmée en cours de saison 2006-2007 pour traiter le sujet de l'avenir de la D2 masculine (intégration à la LNH, retour dans le régime général fédéral).

5 – Développement

Jean-Charles Bouillot fait le bilan des actions en cours ou en préparation :

- Sandball : choix des étapes du Sandball Tour (Boyardville, Saint Hilaire de Riez, Sainte Maxime, Port Saint Louis du Rhône, Binic), plage au Stade de France (15 au 25 juillet), lancement du label « Eté du Sand » ; mise en vente du kit Sand et lancement de la centrale d'achats Sand ;
- Quinzaine du Miniuhand ;
- Grands stades : 12 sites dont un à la Réunion ;
- Labels Ecole de Handball ;
- Challenge Jeunes Dirigeants ;
- Handensemble : stage à Bourges ;
- Loisir : élaboration d'un triptyque pour relancer l'activité ;
- Finalisation de la pochette promotionnelle suite aux remarques de l'assemblée générale.

6 - Informatique

6.1 - La mise à disposition des utilisateurs (Ligues et Comités) est toujours prévue pour le 18 avril.

6.2 - Une analyse du mode de saisie des licences événementielles devra être faite pour rendre cette saisie la plus simple possible. La procédure de saisie ne doit pas être un frein à l'enregistrement de ce type de licences.

7 – Préparation des assises

Joël Delplanque fait le point de la préparation des assises :

Une incertitude subsiste quant à la possibilité d'organiser un transport par train spécial Paris-Dax. En cas d'impossibilité, des modifications de l'organisation générale seront à envisager pour tenir compte des contraintes de transport des participants.

8 – Programme « Soyez sport »

La FFHB a finalement été retenue, après intervention du Président, comme fédération pilote par la coordination nationale du sport au service des jeunes issus des quartiers sensibles.

Ces fédérations pilotes (qui ne seront pas nécessairement les mêmes d'une année sur l'autre) doivent élaborer un projet fédéral intégrant les valeurs sociales et éducatives du sport, à partir des orientations générales définies dans un cahier des charges qui sera rapidement diffusé aux Ligues (appel à projets). Dans ce cadre, un label "Soyez sport" a été créé qui permettra aux clubs labellisés (dix maximum par fédération) de bénéficier d'aide à l'emploi, ainsi que d'éventuels financements complémentaires.

9 – Convention Collective Nationale du Sport

Monique Ansquer présente la dernière version du projet de règlement particulier de la section CoSMoS Handball. Le Bureau du CoSMoS donnera un avis sur la création de cette section lors de sa réunion du 14 mai. Une assemblée générale des membres de la section (seulement 54 adhérents CoSMoS à la FFHB) est prévue le 1^{er} juin.

10 – Equipe de France masculine

Le Comité Directeur évoque l'article paru dans le journal l'Equipe du 14 avril relatif à un projet de gestion et de médiatisation de l'équipe de France exposé par l'entraîneur national.

La séance est levée à 12h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (NIVEAU NATIONAL)

